



## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025 A 20H00, DANS LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS.

Convocation par la Feuille officielle du 28 novembre 2025, par le bulletin communal n°65, ainsi que par affichage au pilier public.

**Présidence :** **M. Patrick Mayor, Syndic**

**Secrétaire :** Mme Aurore Maillard

**Scrutateurs :**  
Bloc A – contre la porte de la halle à l'avant : Jonathan Berset  
Bloc B – contre les fenêtres à l'avant+ table du Conseil communal : Philippe Rolle  
Bloc C – contre les fenêtres : Denis Joye  
Bloc D – côté AES : Francine Etienne  
Bloc E – fond de la salle : David Berset

**Présent/e/s :** 194 citoyens et citoyennes (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

**Excusé/e/s :** Mme Laurette Heim et M. Jean-Claude Simon

### **TRACTANDA**

#### **1. Approbation de l'ordre du jour**

#### **2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 octobre 2025**

Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site internet [www.villorsonnens.ch](http://www.villorsonnens.ch)

#### **3. Présentation du plan financier quinquennal**

#### **4. Nomination d'un nouvel organe de révision**

#### **5. Présentation du budget du compte de résultats et des investissements 2026**

#### **6. Auberge du Cheval-Blanc**

6.1 Demande de crédit additionnel

6.2 Décision de vente du bâtiment de l'Auberge du Cheval Blanc (uniquement en cas de refus du crédit additionnel 6.2)

6.3 Vote consultatif sur la variante à étudier pour l'avenir de l'Auberge du Cheval Blanc (uniquement en cas de refus du crédit additionnel 6.2 et de la décision de vente 6.3)

#### **7. Présentation du récapitulatif des investissements**

#### **8. Acceptation des statuts de l'ABVGN (Association intercommunale du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue)**

#### **9. Modification des statuts de l'Association Secours Sud fribourgeois**

#### **10. Divers**

**M. le Syndic :** Bonsoir, j'ai le plaisir de vous accueillir pour cette Assemblée communale du budget 2026. J'ai le plaisir de saluer la présence de Mme Emmanuelle Barboni, Directrice du Radeau, le bureau d'architectes Bard Yersin représenté par Mme Maude Sallin et M. Thibault Yersin ainsi que le journal de La Gruyère avec M. Valentin Castella. J'ai également le plaisir d'accueillir nos deux nouveaux Conseillers communaux MM Christophe Savoy et Raphaël Michaud élus le 9 novembre 2025. J'attire l'attention des personnes qui n'ont pas le droit de vote et leur demande de prendre place sur les chaises qui se trouvent le long du mur de la salle de gym à ma droite avec les invités cités ci-dessus. Sans droit de vote également, Mmes Nadia Galley et Aurore Maillard de l'Administration communale. Avant de débuter formellement l'Assemblée communale, sachez que celle-ci est comme d'habitude enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Dans le cas où une citoyenne ou un citoyen désire intervenir, il voudra bien attendre d'avoir un micro en main, puis indiquer nom et prénom, pour assurer l'exactitude du PV. L'Assemblée de ce soir a été valablement convoquée selon les délais impartis par la Loi sur les communes aux art. 11 et 12, c'est-à-dire au moins 10 jours à l'avance par :

- insertion dans la Feuille officielle n°48 du 28 novembre 2025
- avis au pilier public
- le bulletin communal -tout ménage- numéro 65
- site internet de la Commune de Villorsonnens.

## 1. Approbation de l'ordre du jour

Comme la convocation n'amène pas d'intervention, nous pouvons passer à l'ordre du jour. Est-ce que celui-ci suscite des remarques ?

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## 2. Approbation du PV de l'Assemblée communale du 27 octobre 2025

Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site internet communal : [www.villorsonnens.ch](http://www.villorsonnens.ch)

Le procès-verbal est accepté à la quasi-unanimité avec 1 abstention, remerciements à sa rédactrice.

## 3. Présentation du plan financier quinquennal 2026-2030

**M. le Syndic :** Comme vous le savez, avec les nouvelles normes MCH2, nous devons chaque année vous présenter un plan financier remis à jour. Celui-ci a été fait par BM Partenaires qui avait déjà réalisé celui de l'année dernière. Je vais essayer de prendre cette présentation mais aussi de rajouter certains éléments pour que l'on puisse tous être au même niveau de compréhension. La planification financière 2026–2030 présente les projections financières de la commune de Villorsonnens, sur la base des dernières données comptables, démographiques et fiscales. L'analyse se concentre sur :

- La capacité d'investissement de la commune,
- L'évolution des charges et des revenus,
- L'impact des engagements intercommunaux,
- Et les marges financières disponibles pour les années à venir.

Cette planification exclut les nouveaux investissements dans le patrimoine administratif afin d'identifier clairement les marges de manœuvre réelles.

Nous avons tenu compte des éléments suivants :

- Croissance démographique soutenue jusqu'en 2030
  - Augmentation des charges de personnel : +1 % par an dès 2027
  - Progression des recettes fiscales : +2.3 % par an
  - Charges d'exploitation : +2.7 %/an (effet contributions intercommunales)
  - Coefficients fiscaux constants sur toute la période à 0.80 cts
  - Prise en compte des investissements déjà engagés (écoles, Café d'Orsonnens, Battoir)

Pour réaliser cette planification financière, nous utilisons les comptes passés, les budgets en cours 2025-2026. Donc tous les investissements qui ont été votés jusqu'à hier sont pris en compte. Les points votés ce soir, seront intégrés dans la planification financière dès l'année prochaine.



# Démographie

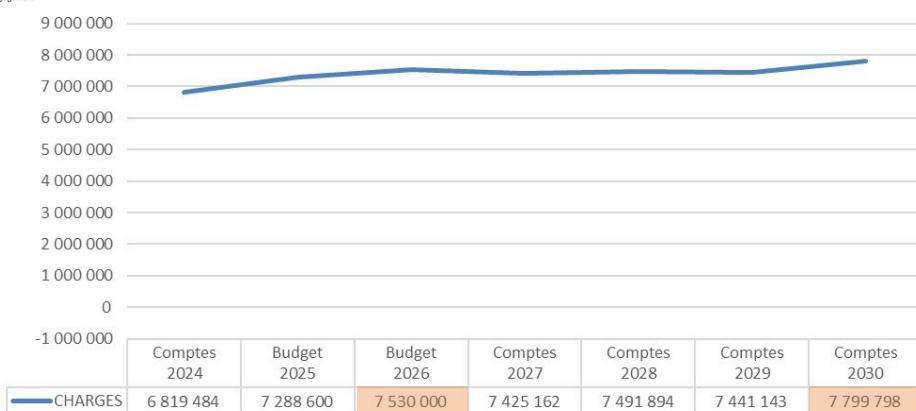


<b>Population légale</b>	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Suisse	8 688 215	8 761 372	8 835 055	8 909 158	8 983 636	9 058 337	9 133 068	9 207 787	9 282 395	9 356 906	9 430 802
Fribourg	325 164	328 327	331 427	334 467	337 454	340 367	343 194	345 926	348 560	351 106	353 590
Glâne	24 979	25 538	26 017	26 502	26 811	27 295	27 613	27 935	28 260	28 589	28 922
Villorsonnens	<b>1 485</b>	1 533	1 514	1 526	1 544	<b>1 585</b>	1 747	1 900	1 974	2 034	<b>2 158</b>

La Commune de Villorsonnens comptait 1'485 habitants en 2020. Aujourd’hui, il y en a 100 de plus et nous pensons être environ 2'158 habitants d’ici 5 ans. Nous avons pris en compte l’évolution du canton de Fribourg et l’estimation des arrivées selon les permis de construire en cours aujourd’hui. Peut-être que tout ne se fera pas mais il y a une forte croissance démographique pour notre commune dans les années à venir. Pour l’instant, les gens ont envie de venir à Villorsonnens et il y a encore des terrains ou des biens à vendre. C'est quelque chose d'attractif. Il faut savoir, au niveau de la Glâne, il n'y a que Romont et Villorsonnens qui augmentent leur participation à la péréquation intercommunale et tous les autres diminuent légèrement. Ceci, parce que nous avons plus d’habitants et plus d’entrées fiscales.



# Charges



Les charges communales directes demeurent maîtrisées.

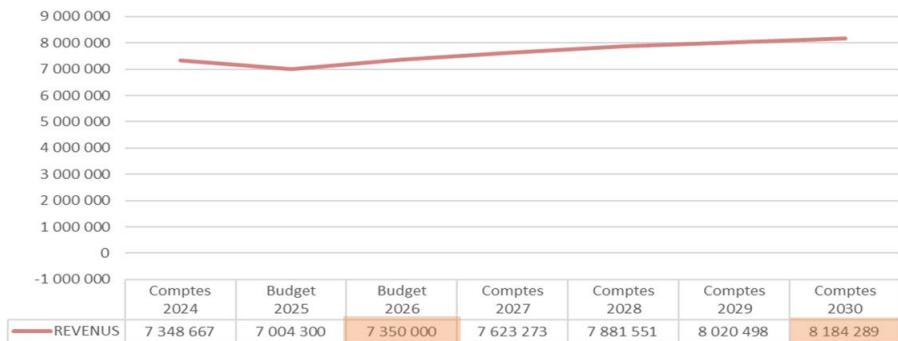
*Les investissements «essentiels» sont déjà effectués avec des réserves*

Ce qu'il faut savoir c'est que quand l'on parle de charges ou de dettes, Villorsonnens a déjà construit les éléments importants et essentiels pour son fonctionnement. Vous avez peut-être vu que certaines

communes doivent tout à coup augmenter leur taux d'impôt afin de pouvoir construire une école ou autre investissement. Chez nous, nous avons déjà cela et avec une salle de réserve ainsi qu'une autre salle qui pourrait être aménagée rapidement si besoin.



## Revenus et résultats



Budget 2026	Comptes 2027	Comptes 2028	Comptes 2029	Comptes 2030
<b>-180 000,00</b>	<b>198 111,10</b>	<b>389 657,22</b>	<b>579 355,06</b>	<b>564 490,29</b>

Cette trajectoire reflète l'effet fiscal du développement démographique.

La planification réalisée par BM & Partenaires table sur des revenus en hausse. Il faut bien comprendre que c'est à l'instant T. Si aujourd'hui, on laisse comme ça et qu'on vous présente le budget 2026 avec un petit déficit de CHF 180'000.-, on voit qu'aux comptes 2027 nous sommes déjà à CHF 198'111.10 de plus et ça ne fait qu'augmenter. Cela montre juste que si on ne faisait plus rien comme investissements, c'est ça que nous aurions en compte. Nous sommes dans une perspective positive. Quelques explications sur ce qu'on appelle patrimoine financier et patrimoine administratif. Le patrimoine administratif correspond aux choses dont la Commune a besoin pour fonctionner : administration communale, école, routes, etc. Le patrimoine financier ce sont les immeubles que l'on réalise pour réaliser de l'investissement. Dans le modèle comptable MCH2, obligatoire pour toutes les communes fribourgeoises : Un investissement dans le patrimoine financier n'augmente pas la dette de la commune. Pourquoi ? Parce que l'investissement crée simultanément un actif de même valeur, inscrit au bilan. Autrement dit :

- On débourse 1 million → c'est une sortie de trésorerie
- Mais on reçoit un bien (un immeuble, des parts, un terrain, etc.) qui vaut 1 million → inscrit à l'actif

L'opération est neutre sur la dette nette. Le remboursement de la dette n'est pas une obligation légale en MCH2. La norme impose surtout :

- De maintenir la valeur du patrimoine (rénovations, entretien),
- De respecter des indicateurs de capacité financière (autofinancement, marge d'autofinancement, quote-part d'investissement).

Le système vise la pérennité financière, pas la réduction mécanique de la dette.



## L'endettement communal



	C 2023	C 2024	P 2025	P 2026	P 2027	P 2028	P 2029	P 2030
<b>TAUX D'ENDETTEMENT</b>								
Capitaux de tiers	+ 14 121 166	16 254 048	19 754 048	24 054 048	24 054 048	24 054 048	24 054 048	24 054 048
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+ 6 725 743	7 109 276	9 313 152	10 763 152	11 301 309	11 866 375	12 459 693	13 082 678
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 4 746 382	4 650 136	4 490 136	4 330 136	4 170 136	4 010 136	3 850 136	3 690 136
Patrimoine financier	- 5 083 344	7 575 000	11 075 000	15 375 000	15 375 000	15 375 000	15 375 000	15 375 000
= Dette nette	11 017 182	11 138 188	13 502 064	15 112 064	15 810 222	16 535 287	17 288 606	18 071 590
= Dette nette (sans engagement hors bilan)	4 291 439	4 028 912	4 188 912	4 348 912	4 508 912	4 668 912	4 828 912	4 988 912

Dette directe maîtrisée, pression provient des associations intercommunales.



Si la Commune décide de faire un investissement dans le patrimoine administratif (nouvelle route par exemple), c'est quelque chose que nous devrons prendre en compte car nous devrons le rembourser. Par contre, si la Commune décide de créer un bloc locatif, il n'y aura pas d'impact sur la dette.



## Le taux d'endettement



	C 2023	C 2024	P 2025	P 2026	P 2027	P 2028	P 2029	P 2030
TAUX D'ENDETTEMENT NET	270%	271%	317%	333%	329%	326%	333%	338%
TAUX D'ENDETTEMENT NET (sans engagement hors bilan)	105%	98%	98%	96%	94%	92%	93%	93%
DETTE NETTE PAR HABITANT	7 220	7 214	8 004	8 650	8 560	8 824	8 939	9 344
DETTE NETTE PAR HABITANT (sans engagement hors bilan)	2 812	2 609	2 483	2 489	2 441	2 491	2 497	2 580

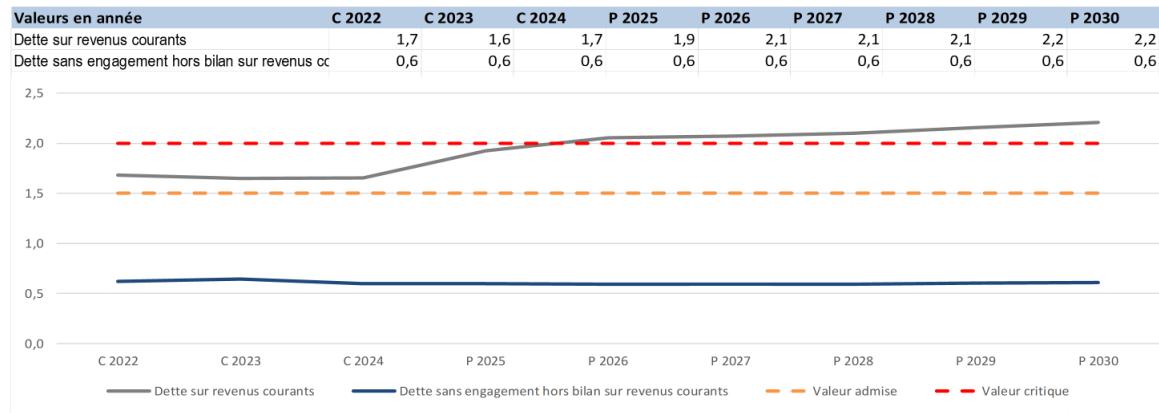
En baisse : gestion communale directe maîtrisée.

*La dette nette par habitant ne veut rien dire si elle n'est pas comparée aux infrastructures existantes pour la commune*

Vous voyez ici que la dette nette par habitant est assez stable. De nouveau, celle-ci veut rien dire quand on la compare à d'autres communes. Typiquement des communes de la Singine qui ont investi beaucoup plus tôt et bien elles ont moins de dette. Celles qui n'ont pas encore investi vont voir leur dette augmenter d'un coup. Cette dette nette ne veut rien dire si on ne la compare pas aux infrastructures que l'on a dans la Commune et avec le taux d'impôt.



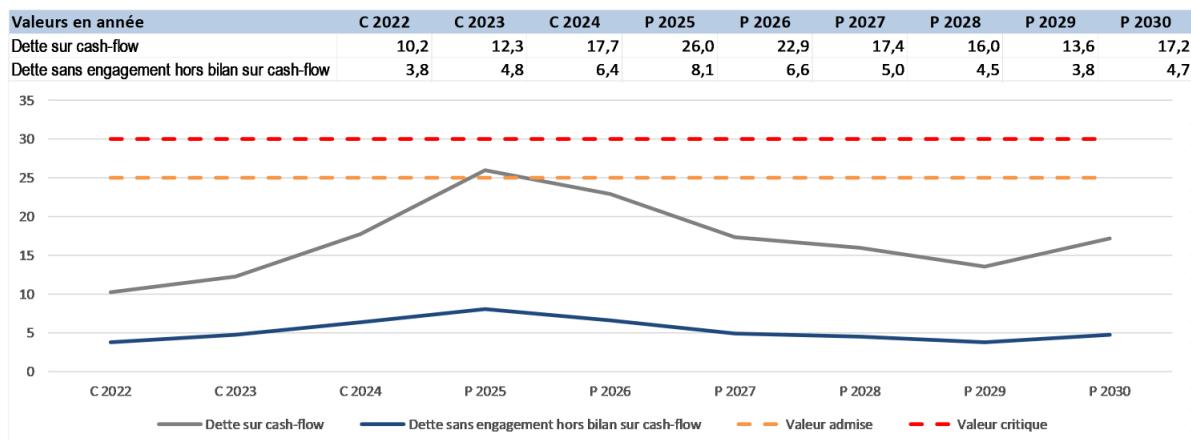
## Le poids de la dette



Nous voyons que notre dette sans les engagements intercommunaux est largement en-dessous des seuils d'alerte.



## L'effacement de la dette



Les éléments à considérer sont :

- Nous avons un cash-flow positif et en progression
- Notre endettement direct est stable
- Les contributions intercommunales sont contenues dans les prévisions

Nous avons déjà demandé au RSG, au CO et à l'AGR de nous donner leurs chiffres à 5 ans et nous les avons déjà inscrits dans nos prévisions. Cela nous dit que nous pouvons imaginer investir dans le patrimoine financier chaque année entre CHF 600'000.- et CHF 1'000'000.- Nous ne sommes pas obligés de le faire. Cela veut aussi dire que c'est notre responsabilité à nous tous de choisir des projets pour le patrimoine administratif qui soient un bon rapport qualité-prix car cela va impacter notre fonctionnement. Les recommandations sont les suivantes :

- Maintenir et renforcer la coordination intercommunale (EMS, CO, Billens)
- Maintenir une gestion prudente des dépenses et de la dette directe (PA)
- Réviser la planification annuellement
- Suivre les projets intercommunaux avec un tableau de bord dédié
- Continuer de prioriser les investissements essentiels et phasés

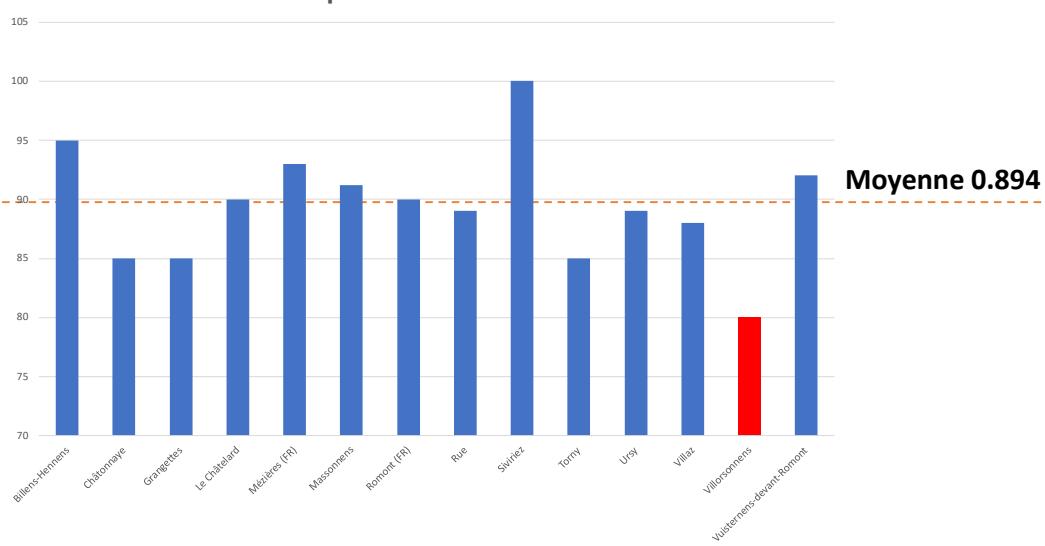
En conclusion, la planification 2026–2030 confirme une situation financière :

- Solide pour la commune elle-même,
- Mais sous pression du côté inter-communal.

Grâce à une dynamique démographique forte, une progression de la masse fiscale et un cash-flow positif, Villorsonnens dispose de marges de manœuvre pour financer des projets ciblés. La vigilance doit cependant rester élevée concernant les engagements hors bilan et l'évolution des charges inter-communales. Une stratégie coordonnée et une gestion proactive permettront de maintenir l'équilibre financier à moyen et long terme. Je me suis permis une information supplémentaire dans la conclusion. Il s'agit d'un schéma comparatif des taux d'impôts dans la Glâne. Nous avons le taux le plus bas. On ne peut pas dire que l'attractivité financière de notre Commune va être un point négatif pour l'arrivée de nouveaux citoyens.

## Conclusion 2

Impôts dans la Glâne



**Michel Phillot :** Dans la prévision, est-ce que les arrêts de bus sont pris en compte ?

**M. le Syndic :** Les arrêts de bus sont passés sous le budget du canton. Cependant, tout ce qui a déjà été voté, typiquement la partie pour Orsonnens, est pris en compte dans la planification financière ci-dessus.

## 4. Nomination d'un nouvel organe de révision

**Pascal Berset :** La Commission financière (CFin) a envoyé 4 demandes d'offres aux fiduciaires BDO, Ruffieux, Gobet et GEFID Conseils à Marly. C'est cette dernière qui a été retenue. Celle-ci, a été fondée en 1977 et dès 2019, elle a pris le nom de GEFID. Elle fait partie de l'Association faîtière expert en qualité de membre actif et certifié. Il y a 9 personnes qui travaillent dans l'entreprise sous la direction de M. Claude Brodard. Celui-ci, est actuellement Président de la Commission des finances et gestion du Grand Conseil fribourgeois. L'offre est à CHF 6'500.-.

**M. le Syndic :** Je remercie la CFin d'avoir fait tout ce travail de recherches. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à la proposition de la Commission financière ? Comme ce n'est pas le cas, je demande à celles et à ceux qui approuvent le nouvel organe de révision de le faire par main levée.

**La nomination de GEDIF Conseils à Marly est approuvée à la quasi-unanimité avec une abstention.**

## 5. Présentation du budget du compte de résultat 2026

**M. le Syndic :** Nous passons maintenant à la présentation du budget du compte de résultats 2026 et je laisse la parole à notre caissière, Agnès Phillot.

**Agnès Phillot :** Je vais tout d'abord vous présenter le budget du compte de résultats 2026. Les slides vont défiler sur le grand écran et j'interviendrai pour vous faire les remarques sur les comptes où il y a quelque chose de particulier. En ce qui concerne les charges régionales, soit tous les comptes avec le chiffre 3612 au centre et les charges cantonales avec le chiffre 3611, il y a de fortes augmentations entre les budgets 2025 et 2026. Je ne vais pas vous les signaler à chaque fois mais un slide récapitulatif apparaitra en fin de présentation qui vous montrera les différences et surtout les totaux de presque CHF 100'000.- pour les charges régionales et CHF 200'000.- pour les charges cantonales. Vos questions pourront être posées au Conseil communal à la fin de chaque dicastère.

### Chapitre 0 – Administration générale

- 0110.3000.01 - Rémunération des scrutateurs et 0110.3102.00 – Imprimés et publications (matériel de vote) : Il y a plus de frais car il y a les élections communales.
- 0210.3010.00 - Salaire du personnel communal finances : Nous avons rajouté une prime d'ancienneté.
- 0220.3010.00 - Salaire du personnel communal administration : Nous avons une baisse du montant car une collaboratrice a démissionné et elle ne sera pas remplacée pour l'instant.
- 0220.3110.00 - Meubles et appareils de bureau : Nous avons moins que l'année dernière car il y avait un montant prévu pour l'acquisition de mobilier pour le déménagement dans nos nouveaux locaux.
- 0220.3131.00 - Planifications et projections : Nous avons décidé de supprimer ce montant.
- 0220.3132.00 - Honoraires divers, avocat, frais de justice : Nous avons diminué de CHF 10'000.- par rapport au budget 2025.

### Chapitre 1 – Ordre et sécurité publics, défense

- 1500.3120.00 - Electricité local du feu : Mise à zéro suite au calcul de rétribution des panneaux solaires.

**M. le Syndic :** Juste une information par rapport aux panneaux solaires. Nous avons un problème avec la facturation de Groupe E par bâtiment, il y a plusieurs factures, notes de crédits et décalages dans les facturations. Nous n'avons pas réussi à synchroniser et nous avons pris la valeur globale que l'on a estimé qui allait rentrer avec la production des panneaux. Pour cette année, nous l'avons répartie sur les différents postes et c'est pour cela que certains sont à zéro.

### Chapitre 2 – Formation

- 2120.3171.00 - Charges camp ski/vert + autres animations : Moins élevé car ce sera un camp vert cette année et c'est moins coûteux.
- 2120.3930.00 - Imputation interne frais locaux ACT halle : Ne sont plus imputés car nous avons étendu l'AES qui prend maintenant toute la place sur l'étage. Toute l'imputation de la halle est attribuée à l'AES et non plus à l'école.
- 2170.3110.00 - Achat de machines et mobilier : Nous avons mis un complément au mobilier car il y a des nouveaux arrivants et pour remplacer le mobilier défectueux.
- 2170.3120.00 - Frais électricité + chauffage : Mise à zéro suite au calcul des rétributions des panneaux solaires.
- 2180.3100.00 - Achat fournitures diverses + matériel bureau : Augmentation pour les frais d'un nouveau système informatique
- 2180.3105.00 - Achat de repas et 2180.3170.00 - Frais de déplacement et autres frais : Montant plus conséquent pour les repas mais ils nous seront livrés donc nous aurons une réduction des frais de déplacement.
- 2180.4260.00 - Participation parents aux unités AES : Augmentation car 30% d'heures de placement en plus avec l'extension de l'AES.

- 2180.4260.01 - Refacturation repas AES : Suis l'augmentation des coûts.

**M. le Syndic :** Nous ouvrons davantage l'AES suite à l'investissement ainsi que l'AES vacances avec plusieurs semaines par année et on voit que c'est très prisé par les parents. Un énorme travail a été fait de ce côté-là par Elise Dan Glauser et je pense que c'est quelque chose d'attractif pour la Commune.

### **Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs**

- 3410.3120.00 - Frais électricité + chauffage : Mise à zéro suite au calcul de rétribution des panneaux solaires.
- 3410.4930.00 - Imputation interne frais salles AES : Imputation plus que sur l'AES depuis l'extension.

### **Chapitre 4 – Santé**

Ce sont principalement des chiffres cantonaux. Un tableau récapitulatif vous sera présenté à la fin.

### **Chapitre 5 – Prévoyance sociale**

- 5220.3631.00 - Part financement prestations complémentaires AI : N'existe pas avant.
- 5310.3631.00 - Part financement prestations complémentaires AVS : N'existe pas avant. Ce sont des frais qui étaient auparavant payés par le canton alors que cela aurait déjà dû être répartis avec les communes. Cette année, avec les mesures d'économie, ils ont décidé d'imputer cela aux communes.

### **Chapitre 6 – Trafic et télécommunications**

Il n'y a rien de particulier à signaler.

### **Chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

Les chapitres autoportés sont équilibrés que ce soit pour l'eau et l'épuration.

Concernant la gestion des déchets, afin de limiter l'augmentation des charges pour l'élimination des déchets de plus en plus coûteuse, il a été décidé d'augmenter les taxes des personnes privées de CHF 10.- par personne pour 2026.

- 7301.4240.00 - Taxes utilisation privés : Augmentation de CHF 10.- par personne.
- 7301.4240.03 - Taxe ramassage spécial : Augmentation des produits car vente de bennes pour le verre.

### **Chapitre 8 – Economie publique**

Rien de particulier

### **Chapitre 9 – Finances et impôts**

- 9100.4000.00 - Impôts sur le revenu des personnes physiques - année fiscale : Nous avons fait des prévisions comme le demande le Service cantonal des contributions plus la moyenne des années antérieures
- 9100.4001.00 - Impôts sur fortune personnes physiques - année fiscale : idem
- 9100.4010.00 - Impôt sur le bénéfice des personnes morales - année fiscale : idem
- 9100.4011.00 - Impôt sur le capital des personnes morales - année fiscale : idem
- 9630 - Immeubles du patrimoine financier : Nous voyons l'évolution des frais et produits des appartements des anciennes écoles de Chavannes-sous-Orsonnens et Villarsiviriaux
- 9630.3439.00 - Energie, combustible immeubles PF : Mise à zéro de l'ancienne école de Villargiroud suite au calcul de rétribution des panneaux solaires.

**Charles Phillet :** Je reviens sur le chapitre finances et impôts. Tout d'abord, j'aimerais vous dire que ce qui figure dans le bulletin communal que nous avons reçu est extrêmement limité. J'aimerais simplement signaler à l'Assemblée que les intérêts de la dette qui sont répertoriés sous administration de la fortune et de la dette se montent à CHF 194'500.- et les rendements des locatifs de Villarsiviriaux,

Villargiroud et Chavannes-sous-Orsonnens se chiffrent à CHF 119'000.-. Il faut juste avoir cette information en tête pour voir que ce n'est pas si facile de financer les intérêts d'une dette importante.

**M. le Syndic :** Pour avoir l'image complète en tête, si l'on prend en 2024 ou avant, il y avait déjà plus de CHF 100'000.- de dette. Ce n'est pas la totalité de la dette qui est à mettre sur ces deux objets mais c'est la totalité de la dette que la Commune a, il y aussi les intérêts de l'école, etc.

**Charles Phillot :** Ensuite, par rapport au résultat déficitaire de CHF 180'000.-, dans les postes non-ventilables « prélèvement sur la réserve », il y a un montant de CHF 266'000.-. D'où vient ce montant ? Car si on le retire, le montant de CHF 266'000 se rajouterait à la dette de CHF 180'000.-

**M. le Syndic :** Le prélèvement sur la réserve vient du passage à MCH2. Quand on a passé à ce nouveau modèle comptable, nous avons dû réévaluer tous nos bâtiments et nous avons dû mettre en réserve de réévaluation toutes les différences par rapport à ce qui était dans nos comptes. Nous devons les garder durant 10 ans en les réinjectant dans notre comptabilité, 10% chaque année.

**Charles Phillot :** Cela veut dire que l'on ne met pas du cash dans le porte-monnaie mais on réévalue les valeurs patrimoniales.

**Agnès Phillot :** Au niveau des intérêts, il faut aussi tenir compte d'une imputation interne des intérêts de CHF 77'800.- qui part dans le chapitre de l'eau parce que c'est une dette pour l'eau potable. Donc sur les CHF 194'500.-, il faut déduire ce montant.

**M. le Syndic :** Cela fait qu'il reste plus qu'environ CHF 120'000.-

**Charles Phillot :** Ces intérêts dont vous parlez se trouvent en charge dans le chapitre de l'eau.

**Agnès Phillot :** Oui mais ils sont aussi en produits car c'est une imputation interne. Ce montant est donc diminué du chapitre « intérêt » et passé en charge dans le chapitre de l'eau.

**M. le Syndic :** Les intérêts sont payés avec ce que nous payons pour l'eau.

**Charles Phillot :** C'est bizarre.

**M. le Syndic :** Non, ce n'est pas bizarre. Si vous regardez c'est comme si on disait avant avec l'AES et l'école. L'école louait une salle à la halle de gym pour le bricolage donc on faisait une imputation interne à l'AES. Maintenant que ce n'est plus le cas, le montant a été supprimé. Ici sur les CHF 194'500.- de frais d'intérêts, il y a CHF 77'000.- qui sont pour le poste de l'eau. Il y a un côté en positif et l'autre en négatif. Avant de passer à la suite, voici le tableau des charges de la région :

### Comparaison budgets 2025 et 2026 pour association de district

	<u>2026</u>	<u>2025</u>	<u>Déférence</u>
<b>COG Glâne</b>			
Scolaire	786 292.60	744 621.85	41 670.75
Culture	22 693.65	21 221.95	1 471.70
Sport	159 516.40	175 999.20	- 16 482.80
	<b>968 502.65</b>	<b>941 843.00</b>	<b>26 659.65</b>
<b>Patinoire</b>	<b>15 790.10</b>	<b>15 476.75</b>	<b>313.35</b>
<b>RSG</b>			
EMS+Transbil	292 584.65	263 078.85	29 505.80
ASDG	190 353.65	182 704.70	7 648.95
Ind.forfaitaires	80 385.90	70 348.85	10 037.05
Foyer de jour	1 639.85	1 986.65	- 346.80
Séniors+	8 612.80	7 879.05	733.75
-	103.35	-	103.35
	<b>573 473.50</b>	<b>525 998.10</b>	<b>47 475.40</b>
<b>AGR</b>			
Fonctionnement association	33 227.10	36 119.90	- 2 892.80
Curatelles	51 923.55	42 243.10	9 680.45
Loisirs	200.95	197.00	3.95
Petite enfance	123 824.75	129 160.50	- 5 335.75
Plan directeur général	3 152.30	4 845.65	- 1 693.35
Tourisme	15 369.85	15 679.10	- 309.25
Industrie	1 947.85	647.20	1 300.65
	<b>229 646.35</b>	<b>228 892.45</b>	<b>753.90</b>
<b>SLPP</b>	<b>75 800.00</b>	<b>69 700.00</b>	<b>6 100.00</b>
<b>Service social régional</b>	<b>152 400.00</b>	<b>136 900.00</b>	<b>15 500.00</b>
<b>TOTAL en plus sur budget 2026</b>			<b>96 802.30</b>

### Comparaison budgets 2025 et 2026 pour charges cantonales

	<u>2026</u>	<u>2025</u>	<u>Déférence</u>
<b>PCI cantonale</b>			
3 400.00	4 000.00	-	600.00
<b>Dépenses écoles enfantines</b>	<b>120 000.00</b>	<b>121 000.00</b>	<b>- 1 000.00</b>
<b>Dépenses écoles primaires</b>	<b>517 000.00</b>	<b>509 300.00</b>	<b>7 700.00</b>
<b>Dépenses conservatoire</b>	<b>51 200.00</b>	<b>63 500.00</b>	<b>- 12 300.00</b>
<b>Aide institutions spécialisées</b>	<b>244 000.00</b>	<b>226 900.00</b>	<b>17 100.00</b>
<b>Coûts résiduels soins</b>	<b>9 800.00</b>	<b>6 300.00</b>	<b>3 500.00</b>
<b>Subv.frais accompagnement</b>	<b>285 700.00</b>	<b>297 500.00</b>	<b>- 11 800.00</b>
<b>Prestations complémentaires AI</b>	<b>54 100.00</b>		<b>54 100.00</b>
<b>Inst.spécialisées pour handic.</b>	<b>459 900.00</b>	<b>447 600.00</b>	<b>12 300.00</b>
<b>Prestations complémentaires AVS</b>	<b>75 100.00</b>		<b>75 100.00</b>
<b>AF personnes sans activité</b>	<b>9 400.00</b>	<b>9 100.00</b>	<b>300.00</b>
<b>Contributions entretiens non récup.</b>	<b>10 100.00</b>	<b>10 100.00</b>	<b>-</b>
<b>Fonds cantonal emploi</b>	<b>29 300.00</b>	<b>28 700.00</b>	<b>600.00</b>
<b>LAsoc</b>	<b>25 600.00</b>	<b>18 000.00</b>	<b>7 600.00</b>
<b>Fonds infrastructure régionale</b>	<b>14 200.00</b>	<b>13 900.00</b>	<b>300.00</b>
<b>Trafic régional</b>	<b>67 300.00</b>	<b>58 100.00</b>	<b>9 200.00</b>
<b>Péréquation besoin</b>	<b>- 82 100.00</b>	<b>- 83 200.00</b>	<b>1 100.00</b>
<b>Péréquation ressources</b>	<b>- 388 200.00</b>	<b>- 438 200.00</b>	<b>50 000.00</b>
<b>Impôt véhicules moteur</b>	<b>- 132 900.00</b>	<b>- 122 100.00</b>	<b>10 800.00</b>
<b>Total en plus budget 2026</b>	<b>1 372 900.00</b>	<b>1 170 500.00</b>	<b>202 400.00</b>

**Pascal Berset :** La CFin, en date du 2 décembre 2025, a examiné le budget pour l'année 2026 en présence de M. Le Syndic Patrick Mayor, ainsi que de Mme Agnès Phillot, caissière communale. Mme Sandrine Richoz était excusée. Nous relevons que le Conseil Communal a préparé très consciencieusement les propositions des budgets d'investissement et de fonctionnement et nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ce document. La commission financière a passé en revue les différents comptes et n'a pas relevé de poste qui ait été sous ou surévalué. Chaque dépense ou recette a été définie soit sur la base d'un justificatif, soit par une prévision tenant compte des éléments connus au moment de la conception de ce budget. L'élaboration du budget de fonctionnement 2026 nous paraît raisonnable et les estimations montrent que la prudence a été de mise lors de sa réalisation. Les comptes de fonctionnement font ressortir un excédent de charge de CHF 180'000.- pour le fonctionnement. La Commission remercie le Conseil communal pour son travail. Aussi, nous invitons les citoyennes et citoyens ici présents à approuver le budget tel que présenté.

**M. le Syndic :** Comme la parole n'est plus demandée, nous passons au vote et je demande à celles et à ceux qui approuvent ce budget du compte de résultats 2026 de le faire par main levée.

**Le budget du compte de résultats 2026 est approuvé à la quasi-unanimité avec 2 abstentions.  
Remerciements à la caissière communale pour l'élaboration de ce budget**

## 6. Auberge du Cheval Blanc

**M. le Syndic :** Au niveau de l'Auberge, le Conseil communal a décidé qu'il allait vous présenter les choses de la manière suivante : Nous allons commencer par une phase de présentation. Tout d'abord, nous vous parlerons des variantes avec coûts et implications. Ensuite, c'est Emmanuelle Barboni qui nous présentera le projet en route. Après cela, les architectes présenteront le devis. Pour terminer, je reviendrai pour vous parler du rendement et c'est seulement après tout ça que nous ouvrirons la discussion. Une fois terminé, nous passerons au vote de ce crédit supplémentaire. En cas de refus de celui-ci, nous passerons au vote de la vente du bâtiment et si ce point est aussi refusé, nous passerons au vote consultatif pour réfléchir sur quelle variante nous devons travailler pour le futur et on reviendra à l'Assemblée de printemps avec un crédit d'études.

### 6.1.1 Présentation de la situation actuelle

**Steve Berset :** Suite à la dernière Assemblée communale, les variantes retenues étaient :

1. Maintien du projet initial
2. Modification du projet : Auberge, salles, appartements dans les combles
3. Modification du projet : Auberge – appartements au 1<sup>er</sup> et dans les combles
4. Modification du projet : Appartements sur les 3 étages
5. Vente du bâtiment

#### 6.1.1 Auberge du Cheval-Blanc Variante 1 - Maintien du projet



Coût total : CHF 5'900'000

Crédit complémentaire : CHF 1'660'000

## Finances

- Budget fin août 2025 : CHF 6'478'337.-
- Coûts basés sur les soumissions rentrées : CHF 5'463'097.-
- Divers-imprévus : CHF 429'306.-
- Budget décembre 2025 : CHF 5'893'403.-
- Subventions :
  - o Union Fribourgeoise du Tourisme : CHF 240'000.-
  - o Service de l'Energie : CHF 31'200.-
  - o Service des biens culturels : CHF 34'000.-

## Délais

- Décembre 2025 : Adjudications des travaux
- Janvier 2026 : Mise à l'enquête complémentaire pour le parking et au niveau énergétique. Pas d'impact sur la reprise des travaux
- Février 2026 : Reprise du chantier avec la maçonnerie

## Impact sur le projet

- Exploitant : Le Radeau
- Repas pour l'AES : Le Radeau
- Vie du village : Maintien du lien social
- Pompiers : Places de parc lors des interventions

### 6.1.1 Auberge du Cheval-Blanc Variantes 2-3-4



**Variante 2 : Auberge – salles – appartements combles**



Coût total : CHF 6'044'000

Crédit complémentaire : CHF 2'044'000

Il y a quelques années, c'était le projet initial qui avait été présenté de cette manière et c'est l'Assemblée communale qui avait dit que des appartements au-dessus d'un restaurant, ce n'était pas la meilleure option et c'est pour cela que le projet avait été modifié avec les chambres d'hôtes.

### 6.1.1 Auberge du Cheval-Blanc Variantes 2-3-4



**Variante 3 : Auberge – appartements combles et 1er étage**



Coût total : CHF 6'404'000

Crédit complémentaire : CHF 2'404'000

## 6.1. Auberge du Cheval-Blanc

### Variantes 2-3-4



**Variante 4 :** Appartements combles, 1er étage et rez



Lors de la dernière Assemblée, nous avions une petite interrogation à propos de la possibilité de changer l'affectation du bâtiment uniquement en appartements car de base, il s'agit d'un restaurant. La question a été posée au Service des biens culturels qui nous a répondu qu'il ne pouvait pas nous empêcher de changer l'affectation mais il nous a rapidement rappelé qu'il s'agissait d'un bâtiment protégé.

#### Finances

- Budget variante 2 : CHF 6'060'000      à crédit CHF 2'060'000
- Budget variante 3 : CHF 6'404'000      à crédit CHF 2'404'000
- Budget variante 4 : CHF 6'230'000      à crédit CHF 2'230'000
- Perte de la subvention de l'UFT      CHF 240'000

#### Délais

- De suite : Votation sur la variante à développer
- De suite : Démontage de la grue et échafaudages
- Assemblée printemps : Vote sur un crédit d'études
- Assemblée automne : Vote sur un crédit complémentaire
- 2027 : Nouvelle mise à l'enquête et reprise des travaux

#### Impact sur le projet

- Exploitant : Perte de l'exploitant Le Radeau. Recherche d'un nouveau tenantier
- Repas pour l'AES : Solution à trouver
- Vie du village : Solution à trouver
- Pompiers : Diminution du nombre de places de parc

## 6.1. Auberge du Cheval-Blanc

### Variante 5 – Vente du bâtiment



Coût total : CHF 1'200'000      Vente : CHF 0 – 400'000

## Finances

- Montant déjà engagé : CHF 1'200'000.-
- Valeur de vente : CHF 0 – CHF 400'000.- (pas de certitudes)
- Acquéreur : Le bâtiment reste protégé et donc l'acheteur aura les mêmes contraintes que la commune

## Délais

- De suite : Démontage de la grue et échafaudages
- De suite : Mise en vente du bâtiment
- Prochaine assemblée : Vote sur le montant de la vente

## Impact sur le projet

- Exploitant : Néant
- Repas pour l'AES : Solution à trouver
- Vie du village : Solution à trouver. Le propriétaire n'aurait pas d'obligation de faire un restaurant.
- Pompiers : Suppression des places de parc

### 6.1.2 Présentation du projet de l'Association du Radeau

**Emmanuelle Barboni** : Au Cheval Blanc du Radeau, les mets et l'accueil seront aussi croustillants, alléchants et bienveillants que le bon pain du Radeau. Imaginez-vous, printemps-automne 2027 à la « Stammtisch » ou à la table Parasol du Cheval Blanc. Ça pourrait être sympa. Un Cheval Blanc que vous avez bien connu d'ailleurs mais là, il serait rafistolé et embelli. Mais en même temps, est-ce un défi réaliste que le Radeau reprenne le Cheval Blanc ? Je comprends bien que certains d'entre vous puissent avoir peur. En effet, un bistrot géré par des « toxicomanes ». On ne les appelle plus ainsi aujourd'hui car c'est très dévalorisant mais des personnes souffrant d'addiction qui tiennent un restaurant. Bien sûr qu'il y aura de l'alcool, ça ne sera pas comme au Radeau. Je suis persuadée que c'est un défi réaliste. Avant de vous expliquer pourquoi, je vous présente le Radeau. C'est une institution résidentielle avec prestations ambulatoires pour des personnes souffrant d'addiction avec des gens formés et nous travaillons dans la réinsertion. L'idée, c'est que les personnes viennent en thérapie résidentielle ou ambulatoire qu'elles viennent se stabiliser un moment au Radeau et qu'elles repartent. Aller mieux et s'en sortir pour certains. Tout le monde ne s'en sort pas, on ne va pas se mentir.

Au Cheval Blanc, l'idée ce n'est pas d'engager des éducateurs ou des MSP, l'idée c'est d'engager un ou une chef-fe de cuisine dans un premier temps et ensuite de donner du travail à des personnes en difficulté. L'idée n'est pas de mettre des personnes qui viennent d'arriver au Radeau mais des personnes choisies, cadrées et accompagnées. Ça sera le job du Radeau en partenariat avec le Cheval Blanc du Radeau. Nous souhaitons créer des postes d'occupation, des postes de travail et des postes de formation comme CFC ou AFP. Le défi pour nous est de trouver le ou la chef-fe de cuisine appropriée. Le Radeau n'a rien inventé. Ça marche ailleurs comme le Seedorf café à Seedorf, l'Aigle Noir à Fribourg, Au Pavé Gourmand à Courtepin ou encore à la Forêt Lointaine à Vaulruz. Donc pourquoi, ça ne marcherait pas à Orsonnens ? Encore quelques mots pour vous dire que nous avons déjà pas mal travaillé depuis 2022 avec plusieurs étapes :

- Création du concept avec l'appui de la fondation Bénévoles-Compétences. Ce sont des gens de la restauration qui nous ont aidé à réfléchir à ce concept pour que ça fonctionne.
- Lettre d'engagement de la part du Radeau de la part de tout le comité avant la signature du contrat définitif.
- Etapes du concept : étude de marché hôtellerie et restauration ; construction du concept avec des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration, mise sur pied d'un business plan viable, échanges réguliers avec la commune, visites d'autres établissements de ce type et échanges de bonne pratiques.
- Création d'une fondation « Le Cheval Blanc du Radeau » dans le but de rechercher des fonds pour le démarrage du projet et sécuriser le Radeau.
- Nous avons déjà du mobilier d'hôtellerie et de restauration qui nous a été donné.

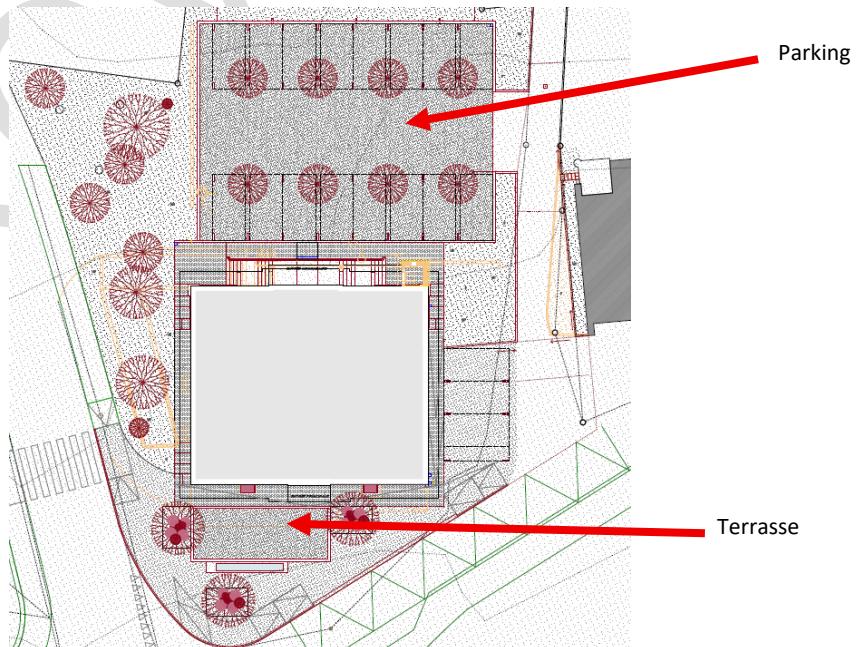
- Nous avons organisé des actions comme en 2023 avec la conférence de Claude Nicollier. Nous avons gagné environ CHF 30'000.-.

Je terminerai par dire que je ne viens pas de la Commune de Villorsonnens et donc je ne peux pas voter. Récemment, la Commune du Gibloux où je réside a fait l'acquisition de l'Etoile à Corpataux et de la Pinte à Farvagny. Les arguments étaient :

- Maintenir la cohésion sociale
- Une participation financière de la commune se justifie au même titre que la participation aux infrastructures culturelles et sportives
- Bâtiments considérés comme des infrastructures d'intérêt général
- Le risque de faire des appartements au centre du village, c'est de devenir une cité dortoir

Pour terminer, nous au Radeau on y croit et aujourd'hui on compte sur vous !

**Thibault Yersin :** Lorsque je suis venu devant vous au mois d'octobre, c'était pour vous expliquer combien la situation était compliquée à ce moment-là, comment l'estimation faite par notre prédécesseur était malheureusement erronée, comment on était passé d'un budget voté de CHF 4mios, CHF4.7 mios annoncé au Conseil communal par CER architecture avant que l'on reprenne le dossier et la surprise lorsque l'on a reçu, au tout début de notre mandat, les plus-values relatives aux retours d'appels d'offres. Nous avions alors présenté un devis général estimatif qui avait pour but de reprendre le contrôle sur la gestion des coûts de ce projet qui s'élevait alors à CHF 6'480'000.-. Aujourd'hui, nous venons vous présenter le projet dans sa nouvelle mouture avec tous les détails qui ont été pensés et chiffrés avec plus de 95% des soumissions rentrées qui servent de base à cette planification financière et surtout avec des marges dans le budget qui permettent d'appréhender d'éventuelles surprises. Puisqu'on parle de surprise, je profite d'illustrer les dernières nouvelles du chantier. L'élément de coursive nous inquiétait car sous les dalles, nous voyions les poutrelles à travers et signifie que de l'eau était passée à travers. Nous avions discuté avec l'ingénieur et au mois de novembre, nous nous sommes inquiétés à cause d'une fissure contre la façade. A ce moment-là, nous avons décidé de faire de plus grandes investigations avec des sondages qui ont été réalisés au niveau des poutrelles métalliques et il ne reste quasiment rien de celles-ci qui ont été rongées par l'eau. Le budget que l'on va vous présenter aujourd'hui comprend déjà cette mauvaise surprise. L'idée était de vous présenter le projet dans sa version actuelle et finale. Voici le plan des aménagements extérieurs tels qu'ils sont prévus :



À la jonction du carrefour avec la route cantonale, la nouvelle terrasse et à l'arrière, les éléments de stationnement. Ce qu'il faut savoir c'est que lorsque nous avons reçu la demande du Conseil communal d'augmenter le stationnement prévu dans la mise à l'enquête, le Service des biens culturels (SBC) n'était pas favorable à cela. Nous avons dû leur raconter que l'idée du projet était de s'inspirer des

jardins que l'on retrouve fréquemment sur les pignons des fermes de la région, qui sont des jardins clos par un muret dans lequel on retrouve des plantations. Pour que le SBC nous suive dans ce projet, nous devions aussi reconstituer la fontaine historique qui se trouve sur des photos d'archives à l'endroit où se trouvait l'abreuvoir pour les chevaux. Afin de garder l'esprit de la coursive et de la tourelle, le SBC a accepté que l'on compense la suppression de ces éléments en créant un escalier double qui reprend les codes de ce bâtiment. Au sous-sol, nous trouverons un espace de buanderie principalement lié à l'activité hotelière dans les combles, des espaces de locaux techniques à l'arrière et des espaces de stockage dédiés au restaurant. A l'étage supérieur, on retrouve 2 salles de café dans l'idée de garder la flexibilité d'usage, une partie peut-être conservée comme espace pour boire un verre ou café sans mettre la table des repas partout ou utiliser la totalité en partie restaurant. On retrouve dans la partie centrale un bar et un petit office. C'est aussi un espace qui a une hauteur inférieure qui nous permet de gérer certains éléments techniques qui viennent de l'étage supérieur et de gérer l'acoustique de ces salles. Le corridor central doit être conservé tel quel. C'est une exigence du SBC, il en va de même pour l'escalier. Il y a une zone sanitaire à l'arrière, un espace de chambre-froide pour la cuisine et une grande cuisine professionnelle. Au premier étage, on reste relativement proche de la disposition actuelle. Une grande salle à l'avant et les deux petites salles de l'arrière ont été réunies. Nous avons une capacité d'accueil de 90 personnes sur cet étage. Il y aura également le bureau pour l'exploitant et un espace de vestiaire avec sanitaire pour le personnel ainsi que des WC pour le public. Dans les combles, on retrouve 6 chambres dont 2 qui doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Chacune des chambres se compose d'un petit hall qui distribue une salle de bains et un espace résidentiel. A ce niveau, nous retrouvons aussi, un local de service pour le service de chambres. Aux sur-combles, nous trouvons les locaux techniques pour accueillir tout ce qui est en lien avec la ventilation de la cuisine. Il y aura peu d'intervention au niveau du gros œuvre. Cependant, pour pouvoir conserver le plancher qui est une exigence, nous devons faire passablement d'interventions pour l'alourdir, le solidifier avec une chape et l'insonoriser avec du fermacell.

**Maude Sallin :** Je vais vous présenter le tableau du budget qui se trouvait dans le bulletin communal. Juste pour préciser que les chiffres en noir sont basés sur des soumissions et ceux en gris sont encore des montants incertains notamment pour la coursive qui est un élément arrivé après la réception des soumissions. Nous avons donc dû prévoir des montants estimés pour ceci. Résumé :

**COUTS GLOBAUX - TOUS LES CFC**

CFC 1 + 2 + 4 + 9	CHF	4 454 541
500 Mobilier intérieur et extérieur	CHF	60 000
500 Honoraires (archi, géomètre, ing. civil, feu, acoustique, CVSE, etc.)	CHF	831 149
500 Frais secondaires	CHF	118 407
500 Provisions - divers et imprévus	CHF	429 306
<b>TOTAL COUTS DE CONSTRUCTION TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>5 893 403</b>

**BUDGET PROPOSE POUR VOTATION**

**CHF 5 900 000**

**FINANCEMENT**

Subventions programme bâtiment (isolation+chauffage)	CHF	(31 200)
Subventions Service des biens culturels (SBC)	CHF	(34 000)
Subventions Gastrofribourg	CHF	(240 000)
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>CHF</b>	<b>(305 200)</b>

Une explication des tableaux comparatifs par CFC est donnée avec le montant de l'estimation préliminaire qui vient avant appel d'offres et le montant retenu selon les retours des soumissions. Il y a le récapitulatif de chacune des soumissions avec le nom des entreprises qui ont participé à l'appel d'offre.

- CFC 230 - Électricité : Montant dans le tir.

- CFC 240 - Chauffage : Economie de CHF 25'000.- qui est liée au jeu des appels d'offres.
- CFC 240 - Ventilation : Simplification du système pour le café, ce qui nous permet une économie de CHF 70'000.-.
- CFC 250 - Sanitaire : Economie notable de CHF 110'000.- principalement due au changement d'étage des vestiaires du personnel que nous avons déplacé du sous-sol au 1<sup>er</sup> étage pour des raisons de physique du bâtiment.
- CFC 272 - Serrurerie - fer forgé : Economie de CHF 60'000.- qui est clairement liée à la suppression des coursives avec les grands garde-corps en fer forgé.
- CFC 237 - Cuisine professionnelle : Grande économie de CHF 120'000.- entre les entreprises.

Pour terminer, nous avons une économie de « divers et imprévus » de CHF 117'000.-. Ce montant est lié au budget global et comme nous avons pu faire des économies, ce montant a lui aussi diminué. Le ration est de CHF 1'512.- / m<sup>3</sup>. Par rapport, à la présentation du mois d'octobre où nous étions plutôt autour des CHF 1'700.- au m<sup>3</sup>.

Pour ce qui est des frais engagés aujourd'hui :

- CFC 500 - Taxes et frais : Il y a CHF 18'533.50 d'émoluments payés et un montant non facturé de CHF 21'029.85 pour des prestations en cours.
- CFC 100 - Travaux préparatoires : CHF 17'251.30 facturés et CHF 9'000.- pour les prestations en cours mais pas encore facturées (si remise en état).
- CFC 112-211 - Démolition + Maçonnerie : Acomptes de CHF 280'000.- payés à l'entreprise Papaux et un montant de CHF 6'500.- en cas de démontage de l'installation de chantier.
- CFC 216 - Pierre naturelle : Prestations complètement réalisées cette semaine, la totalité va donc être facturée pour un montant de CHF 104'000.-.

Total des frais engagés : CHF 1'150'000.-

Dont déjà payés : CHF 873'371.60

**M. le Syndic** : Ci-dessous, le tableau récapitulatif qui était dans le bulletin communal avec celui du rendement.

## 6.1.4 Auberge du Cheval-Blanc Présentation des variantes



Variante 1 (décidée en 2022)	Variante 2	Variante 3	Variante 4
Chambres 6x	Apparts 2x	Apparts 2x	Apparts 2x
Salles 70p + 20p	Salles 70p + 20p	Apparts 2x	Apparts 2x
Café - Restaurant	Café - Restaurant	Café - Restaurant	Apparts 2x

	Déscriptif	Investissement	Crédit suppl.	Rendement annuel	Type de budget
0	Projet voté en Assemblée	4 000 000 CHF		-66 750 CHF	CER Architectes
1	Rez : Auberge - cuisine 1er : Salle 100 places - salle 20 places - bureau 2ème : 6 chambres d'hôtes	5 900 000 CHF 240 000 CHF 5 660 000 CHF	1 900 000 CHF 1 660 000 CHF	-79 350 CHF (Subvention Tourisme Fribourg)	B&Y
2	Rez : Auberge - cuisine 1er : Salle 100 places - salle 20 places - bureau 2ème : 1 appartement de 3.5 pces 1 appartement de 4.5 pces	6 044 000 CHF	2 044 000 CHF	-65 030 CHF	B&Y + CC +/- 20%
3	Rez : Auberge - cuisine 1er : 1 appartement 5.5 pces 1 appartement 3.5 pces 2ème : 1 appartement de 3.5 pces 1 appartement de 4.5 pces	6 421 000 CHF	2 421 000 CHF	-36 713 CHF	B&Y + CC +/- 20%
4	Rez : 2 appartements 3.5 pces 1er : 1 appartement 5.5 pces 1 appartement 3.5 pces 2ème : 1 appartement de 3.5 pces 1 appartement de 4.5 pces	6 232 000 CHF	2 232 000 CHF	3 300 CHF	B&Y + CC +/- 20%
5	Vente en l'état (Valeur bilan 86'000.-)	1 200 000 CHF			

**Anne Vallotton** : J'aimerais savoir qui va occuper les chambres d'hôtes et quel serait, à peu près, le taux d'occupation et pourquoi Le Radeau est si attaché à ces chambres ?

**Emmanuelle Barboni** : Ce sont les voyageurs qui vont occuper ces chambres, des visiteurs et peut-être des travailleurs d'entreprises comme Nespresso par exemple. Je pense qu'elles vont être occupées à 80% sur une année. Nous y sommes attachés car nous savons qu'un restaurant de village, ce n'est pas tout simple donc s'il n'y a pas les chambres, je pense que c'est compliqué de s'en sortir. Après si ce n'est pas le Cheval Blanc, il y a peut-être d'autres objets que Le Radeau peut convoiter mais là ce qui est génial c'est que c'est juste à côté et ce n'est pas trop grand.

**Bertrand Defferrard** : Ici on indique un loyer annuel de CHF 30'000.- par an et dans les diverses Assemblées du Radeau, vous mentionnez un loyer de CHF 1'500.- par mois. J'aimerais comprendre car CHF 30'000.- divisé par 12 mois, ça ne fait pas CHF 1'500.- mais CHF 2'500.-

**Emmanuelle Barboni** : En effet, je me suis peut-être trompée en mentionnant le chiffre.

**M. le Syndic** : Nous avons un contrat qui est signé avec le montant de CHF 2'500.-

**Pierre-Antoine Chassot** : J'aimerais savoir quels sont les avis des Commissions d'aménagement et de bâtisse parce que nous avons entendu seulement le préavis de la Commission financière.

**Steve Berset** : Nous avons rencontré la Commission de bâtisse la semaine passée et nous avons présenté les éléments que vous avez vus ce soir et ils étaient d'accord avec ce que nous avons mis en avant pour le maintien de la situation initiale. Pour ce qui est de la Commission d'aménagement, celle-ci n'a pas été consultée mais pour rappel, c'est bien la Commission de bâtisse qui a pris le relai pour ce projet de construction.

**M. le Syndic** : C'est un point légal que la Commission financière doit donner son préavis avant chaque vote d'éléments impliquant les finances communales. La Commission de bâtisse ne donne pas de préavis mais nous aide dans le projet.

**Jessica Chassot** : J'aimerais savoir quelles fondations vous avez contactées pour vous soutenir ?

**Emmanuelle Barboni** : A l'époque, j'avais déjà reçu une promesse de soutien de CHF 40'000.- de la Fondation latine projet pilotes addictions. Nous avons lancé plusieurs associations comme la LORO, Lutte contre la toxicomanie, etc. à qui j'ai dit que c'était en stand-by jusqu'au vote de soir. Ces associations seront relancées si le projet est accepté ce soir.

**Jessica Chassot** : Combien de temps pensez-vous tenir ce restaurant sur le long terme ?

**Emmanuelle Barboni :** Effectivement, l'idée est de tenir sur le long terme. Après, je ne peux pas vous promettre que ça marche mais nous allons tout faire pour. Si la Fondation du Cheval Blanc du Radeau s'engage, ce n'est pas pour dire que c'est fini dans 2 ans.

**M. le Syndic :** L'ancien Président de l'Association du Radeau nous avait dit : « Comme on fait du bon pain au Radeau, si on se lance dans le Cheval Blanc ça sera avec la même énergie ». Nous avons un contrat de 5 ans pour la première étape et après nous espérons le reconduire pour les années à venir.

**Jessica Chassot :** Si ça se passe mal, qu'est-ce qui va se passer ?

**M. le Syndic :** Exactement la même chose que si vous avez un restaurateur privé et qu'il fait faillite après 6 mois. Il faut trouver un nouvel exploitant. Juste pour vous dire, nous n'avons pas reçu d'autres candidatures pour tenir cette auberge.

**Jessica Chassot :** Par rapport au restaurant, comme c'est un bâtiment historique, vous pourriez faire 6 appartements. Est-ce que vous avez un document signé du SBC qui indique que c'est possible de le faire.

**M. le Syndic :** Non rien de signé.

**Thibault Yersin :** Nous avons eu un entretien avec M. Stanislas Ruck, Directeur du Service des biens culturels, qui nous a dit que l'on ne peut pas exclure ou interdire toute forme d'affectation pour un bâtiment. Surtout si cette nouvelle affectation permet d'assurer sa pérennité. Bien sûr que cela va avec toutes les contraintes d'éléments à conserver. Nous ne faisons pas ce que nous voulons. La partie la plus complexe de cette opération serait sa rentabilité. Pour le moment, avec tous les éléments à conserver, les calculs indiquent que cela ne serait pas rentable de faire des appartements.

**M. le Syndic :** Ce qu'il faut savoir, c'est que si on vote pour la création de logements, c'est que nous devrons refaire une mise à l'enquête en 2026. Il y aura sûrement des nouvelles normes à appliquer par rapport à 2023. Le SBC ne peut pas nous obliger à en faire un bistrot mais il va tenir à ses exigences.

**Sébastien Buchs :** Au niveau de charges du bâtiment, est-ce qu'il y aura une répartition des charges entre la Commune et le Radeau ou toutes les charges seront pour le Radeau ?

**M. le Syndic :** Les charges seront entièrement facturées au Radeau étant donné que cela sera le seul utilisateur de ce bâtiment, en plus du loyer.

**Anne Vallotton :** Pour le premier étage, comment est-ce que Le Radeau va arriver à une utilisation assez élevée des salles et comment est-ce que ça peut être rentable ? Est-ce que vous avez prévu d'autres utilisations pour ces deux salles ?

**M. le Syndic :** En discutant avec l'ancien tenancier, il y avait les collations après enterrements qui avaient lieu dans cette salle. En travaillant dans les associations intercommunales, on se rend compte qu'on a toujours des soucis pour trouver des endroits où on peut avoir un repas après nos séances. Il y a un besoin par rapport à cela au niveau de la Glâne.

**Emmanuelle Barboni :** Il est vrai que l'idée est de commencer petit, rester modeste. Mais il est clair que nous allons les utiliser pour des mariages, fêtes, enterrements, etc. Dans le concept que nous avons monté, il y aura toute une partie de marketing et pub à faire. Des projets, nous en avons tout pleins mais cela dépendra aussi de la population. Comme des choses conviviales mais aussi pour certaines entreprises. Par exemple, 4 fois par année on pourrait faire le « Petit-déjeuner des entrepreneurs glânois », des choses de ce type-là. Des mets de type « brasserie » avec des producteurs locaux, c'est ça que nous voulons mettre en avant.

**Bertrand Defferrard :** Il y a 2-3 chiffres dans le devis qui me font mal. En particulier celui des honoraires. Normalement, c'est entre 12 et 13% alors qu'ici on voit que l'on est à 18%.

**Thibault Yersin :** C'est toujours le point de référence qui pose question. Déjà pour les honoraires d'architecte, nous sommes à 9%. Nous sommes dans un projet qui n'est pas un immeuble neuf en isolation périphérique. Nous avons un bâtiment complexe, un bâtiment ancien avec passablement de contraintes et si vous pouviez vous entretenir avec les ingénieurs CVSE, ils vous expliqueraient à quel point ça a été compliqué de travailler dans ce bâtiment. Nous subissons aussi un peu l'aller-retour de planification que nous avons dû faire. En sachant que ce n'est pas un projet qui aurait été fait d'une traite étant donné qu'il a été conçu d'une certaine manière. Nous avons réalisé que nous avions explosé les coûts. De ce fait, nous avons dû reconcevoir pour faire moins cher et du coup, toute la planification technique a été faite à double. Cela peut expliquer une partie de cette différence que vous citez.

**Raphaël Michaud :** Quels sont les honoraires exacts que vous avez compris dans ce calcul ? Parce qu'en le faisant maintenant, j'arrive à 14%.

**Bertrand Defferrard :** Pour moi, nous ne devons pas payer des honoraires sur des honoraires. Nous n'allons pas payer des pourcentages sur le prix de CHF 430'000.-. Normalement, le calcul se fait en déduction des frais secondaires et des honoraires.

**Thibault Yersin :** Vos calculs sont corrects. Pour ce projet, il ne faut pas oublier de prendre en compte cette double planification qui a engendré des heures de travail supplémentaires. J'attire aussi votre attention sur le fait qu'il y a des mandataires que nous n'avons pas forcément d'habitude comme pour la protection incendie pour appliquer les normes d'aujourd'hui dans ce vieux bâtiment.

**M. le Syndic :** Il y a aussi le montant de CHF 130'000.- de premiers honoraires de CER architecte. Dans ce montant, se trouve la réflexion supplémentaire sur le parking. Est-ce que vous auriez une idée de combien cela devrait nous coutier ce bâtiment avec votre expérience ?

**Bertrand Defferrard :** Pas du tout, je n'ai pas fait de calcul. Je n'ai pas vu les soumissions mais quand je vois le montant de la charpente, ça fait peur.

**M. le Syndic :** Vous savez que pour la charpente, c'est 2 équipes présentes sur le chantier pendant 6 mois.

**Bertrand Defferrard :** Ce n'est pas possible. Là, j'ai de l'expérience. Je viens de faire un bâtiment de 800 m<sup>2</sup> sur 2 étages et nous sommes largement en-dessous du prix indiqué ici.

**Charles Phillot :** C'est vrai que ce soir, nous nous trouvons devant une situation qui est complexe et difficile. Nous devons prendre une décision majeure compte tenu des montants d'investissement prévus. Naturellement, la première question qui me vient à l'esprit c'est est-ce que l'on tiendra ce budget de CHF 6 millions ? Il est vrai que vu ce qui s'est passé jusqu'à aujourd'hui, ça n'inspire pas confiance dans la tenue de celui-ci. Mais pour décider en connaissance de cause, il faut tenir compte de la réalité. Une réalité nous a été exposée par M. le Syndic. Si je tiens compte et ce qui se passe dans la Glâne aujourd'hui, je pense que rien ne sera facile à l'avenir au niveau des finances communales. Les charges liées vont continuer à augmenter et effectivement, de nombreux Syndics ont tiré la sonnette d'alarme à ce sujet. Notre Commune va donc devoir assumer des charges incontournables, notamment pour les routes, trottoirs, mesures de sécurité pour le trafic, etc. Il suffit d'observer l'état de nos routes pour s'en persuader. Le budget 2026 démontre que la marge de financement via nos ressources propres est très réduite, pour ne pas dire proche de zéro. Et je sais qu'une planification financière a été faite qui dit que cela ne posera pas de problème à l'avenir, j'y crois vraiment pas. En conséquence, notre endettement va exploser dans les années à venir. Je crois qu'une Commune qui ne maîtrise pas son endettement va toujours au-devant de situations très désagréables et surtout très

douloureuses en matière fiscales et financières. En conséquence, vendre ce bâtiment aujourd’hui n'est probablement pas une solution. Cependant, Le Radeau, qui est par ailleurs une excellente institution et fait un excellent travail, je trouve que c'est un travail d'intérêt public qui va largement au-delà des limites de notre Commune. Je ne vois donc pas pourquoi la Commune de Villorsonnens serait seule à supporter une charge qui est liée à l'exploitation de l'établissement par Le Radeau. J'invite le Conseil communal à chercher, à taper à toutes les portes possibles et imaginables pour trouver une aide, un financement, quelque chose qui permette d'adoucir la facture pour la Commune. Actuellement, en ce qui me concerne, ça me fait mal au ventre de le dire, mais par rapport à la situation actuelle et le montant de l'investissement, je ne peux pas voter positivement pour ce projet.

**Michel Phillot :** J'ai ressorti le PV de l'Assemblée communale extraordinaire du 20 février 2018 où je vous le rappelle, le Conseil communal avait proposé la vente des bâtiments de Villarsiviriaux et Villargiroud, comme ça avait été prévu lors de la construction de l'école. Il nous avait été répondu : « Nous sommes une Commune riche, nous n'avons pas besoin de cet argent. Que nos bijoux de famille, on les garde. ». Donc on va les garder nos bijoux. En tout cas, je l'espère. Merci Le Radeau pour le travail effectué, très bon travail.

**M. le Syndic :** Ce qu'il faut savoir c'est qu'au niveau du prix du loyer, si ce n'était pas Le Radeau mais une entreprise autre qui gérerait cette Auberge, cela ne serait pas un loyer plus haut. Nous avons pris les prix du marché. Nous ne sommes pas dans une subvention du Radeau mais de la vie villageoise en se disant que l'on fait quelque chose pour animer la vie ici. Nous aurons plus de monde et devons rester attractifs mais pas seulement au niveau des impôts. C'est important d'avoir différentes choses pour la vie villageoise. Je vous répète qu'à aucun moment nous avons parlé d'augmentation du taux d'impôt et que nous sommes les plus bas de la Glâne. Oui, nous devrons faire des choix d'investissements dans notre Commune mais nous irons tranquillement.

**Aloys Berset :** J'ai une petite lecture à vous faire. Je vais m'adresser à l'Assemblée, au Conseil communal, au Préfet et en particulier à toi Charly Phillot. Je vais parler de solidarité car je pense que tout n'est pas perdu. Je pense que les journalistes reconnaîtront le texte. « Dans nos traditions, une même exigence traverse les siècles: face au malade, l'attitude juste est celle de la compassion. Jésus plaçait au centre ceux qui souffrent et rappelait le devoir de les accompagner. Le prophète Mahomet insistait sur l'obligation de soutenir les plus vulnérables et de ne jamais les laisser seuls. Ce refus de la stigmatisation demeure un repère universel. Il est utile de le rappeler lorsqu'il est question d'alcoolisme. Cette maladie insidieuse s'installe sans bruit et personne n'en sort seul. Elle touche bien plus de personnes chez nous qu'on ne l'admet, et n'épargne pas leurs proches: familles désemparées, amis inquiets, collègues déstabilisés. Quant au malade, il n'est ni coupable ni heureux, malgré les apparences. Souvent, il s'enfonce, remonte, puis chute: c'est la réalité d'une affection chronique dont on ne guérit pas vraiment, mais avec laquelle on apprend à vivre grâce au soutien des autres. Dans ce contexte, on pourrait espérer que les médias, lorsqu'ils relayent des situations liées à l'alcool, n'oublient pas cette dimension humaine (lire *La Liberté* du 15 novembre, «Jean-Claude Cornu condamné»). Derrière chaque histoire, il y a une souffrance invisible et un appel à la solidarité. Un regard inspiré par nos traditions – accueillir, comprendre, accompagner – servirait mieux toute la société. ». Oui, nous n'avons pas toujours les moyens maintenant mais nous avons de l'espoir à donner. Ma conclusion, c'est que la Commune a démontré ce soir que nous avons les moyens d'offrir à la communauté quelque chose qui n'a pas de prix : donner de l'espoir et reconduire des gens sur le droit chemin. Bravo à la Commune et bravo au Conseil communal.

**Jean Bertschi :** Ce bâtiment fait partie du patrimoine communal. Nos ancêtres l'ont construit, il y a environ 120 ans. Pour avoir un lieu de rencontre pour leurs enfants. La gestion du projet de rénovation est un peu compliquée. Néanmoins, l'Assemblée communale a décidé la rénovation complète. Pour plusieurs raisons, le montant des CHF 4 mios semble insuffisant. Aujourd'hui, le Conseil communal présente un concept de poursuite des rénovations pour créer un lieu de rencontres convivial et chaleureux pour les besoins de Villorsonnens. Soyons courageux et acceptons cet investissement pour l'avenir et le bien-être de notre population. Acceptez la variante 1.

**Dominique Perritaz :** Je remercie Mme Barboni pour sa présentation et les explications qu'elle a données. Il est vrai que c'est un projet ambitieux pour la Commune, il faut qu'on en soit conscient ce soir. Je pense que c'est une chance pour Le Radeau d'avoir ce site à côté du foyer et de la boulangerie. Dans quelle mesure au niveau du contrat, vous pourriez vous engager sur 10 ans plutôt que 5 ans ? Est-ce que cela serait quelque chose de négociable ? Cela serait une garantie pour nous.

**M. le Syndic :** Je vais me permettre de répondre car pour les contrats de baux commerciaux, la durée est de 5 ans. Dans la négociation, la Commune a négocié ce plancher de CHF 30'000.-, de ce 7% jusqu'à CHF 700'000.- et ensuite 3% jusqu'à CHF 1 mio. Nous partons de l'idée qu'après 5 ans, cela va mieux que prévu, nous pourrons renégocier le contrat pour gagner plus. Si l'on fait un contrat à 10 ans, nous perdons cette possibilité. C'est pour cela que nous sommes restés sur l'idée des 5 ans en discutant avec les avocats du Radeau et la Chambre immobilière fribourgeoise.

**Dominique Perritaz :** Une autre remarque, il est vrai qu'aujourd'hui, par chance, nous sommes en-dessous des CHF 6 mios. Un joli chiffre pour faire passer le crédit du restaurant ce soir. Mais nous n'avons aucune certitude, par rapport à la complexité de cet objet, que l'on se retrouve pas à CHF 7 ou 7.2 mios dans 2 ans, une fois les travaux terminés. Alors, je conseillerais au Conseil communal de garnir la Commission de bâtisse, comme Aloys Berset qui est ingénieur CVSE et toutes les compétences pour gérer les choses complexes expliquées ce soir. Il y a aussi Baptiste, mon fils, qui a géré les rénovations de homes médicalisés avec des montants de CHF 10 ou 15 mios et des cuisines professionnelles, des réfectoires, des chambres. Je pense que l'on peut acquérir des compétences complémentaires du côté de la Commission de bâtisse pour éviter que l'on ait un dérapage à nouveau.

**M. le Syndic :** Ce que vous n'avez peut-être pas entendu c'est que nous avons les soumissions qui sont rentrées. Nous avons fixé un rendez-vous demain après-midi chez l'architecte pour lancer les contrats de soumission. Nous sommes dans le détail. Les maîtres d'état vont devoir garantir leur prix. Nous n'entrons pas dans une phase de discussion des prix pour ce projet. Ceci si nous acceptons le crédit supplémentaire ce soir. Oui, je pense que la prochaine législature qui va arriver dans quelques mois s'entourera de plus de personnes dans ces commissions. Mais aujourd'hui, la partie de divers et imprévus est minime. Mais nous allons en tenir compte.

**Raphaël Michaud :** Je précise ici que les coûts sont bien maîtrisés mais uniquement pour la variante 1. Pour les variantes 2, 3 et 4, il peut y avoir encore des grosses surprises car l'on ne connaît pas les cahiers des charges et les besoins que l'on peut avoir. Les budgets pourraient être beaucoup plus hauts.

**M. le Syndic :** Il est clair que si l'on part sur la variante 2, 3 ou 4, nous étofferons la Commission de suite.

**Aloys Berset :** Il est clair que je suis professionnel du métier CVSE, je me tiens volontiers à disposition pour aider la Commune si besoin mais je ne veux pas m'imposer. Je ne veux pas me substituer aux bureaux qui font très bien leur travail mais si la Commune souhaite un conseil, un regard extérieur, je suis à disposition.

**Birgit Savioz :** Le Radeau existe depuis belle lurette. Ils ont tenu le coup et n'ont pas eu de difficultés jusqu'ici. Ils sont toujours là. Alors pourquoi, ils n'arriveraient pas à s'occuper de l'Auberge. Il n'y a pas d'hôtel ici, rien pour les voyageurs. Maintenant, une villa ça coûte presque CHF 1 mio. Pour ce bâtiment, nous devons payer presque CHF 6 mios pour qu'il soit magnifique. Et pourquoi pas ? Mais au moins, nous aurons un beau bâtiment et ça n'aura pas de prix.

**Bertrand Defferrard :** Alors moi, je vais voter pour la variante 1 mais je pense que l'on devrait bloquer les projets du Battoir et nous verrons à la fin si l'on a tenu les montants. Je me suis renseigné, c'est possible. Tout est faisable.

**M. le Syndic :** Ce n'est pas si simplement possible. Les choses ne sont pas liées.

**Alex Chassot :** Tout d'abord, j'aimerais rejoindre ce que Madame vient de dire. Je suis complètement d'accord avec elle que je trouve que ça serait bien de garder un bâtiment qui a toujours été là. Pour mes grands-parents qui sont là à côté de moi ou mes parents qui ont passé de supers moments entre eux ou avec des amis au bistrot à Villarsiviriaux qui n'existe plus aujourd'hui. Je ne vois pas pourquoi notre génération, nous les jeunes, on ne pourrait pas garder cette tradition d'aller boire une bière entre amis ou famille afin de garder des liens entre les villages. Pour le moment, il n'y a que les jeunes mais il n'y a pas forcément tout le monde qui veut y participer et nous sommes un peu « enfermés » dans un local en-dessous de la halle polyvalente, ce qui n'est pas si convivial que ça. En plein été, on serait bien mieux en terrasse.

**Michel Phillot :** Combien est-ce qu'il y aura de places de parc ? Est-ce que l'on aura la possibilité de se mettre de l'autre côté de la route ? J'ai vu qu'il y avait un passage piétons dessiné sur le plan.

**M. le Syndic :** De l'autre côté de la route, il n'y aura que les 4 places qui sont déjà propriété de la Commune. Mais il fallait acheter une telle grande surface de terrain à la Société de laiterie, que celle-ci a finalement décidé de ne pas vendre. Nous aurons 20 places du côté de l'Auberge, donc 24 places en totalité.

**Michel Phillot :** Une recommandation concernant les subventions, faites les demandes tout de suite. Car nous avons eu le problème avec l'école où j'ai dû rattraper pour pouvoir l'obtenir.

**M. le Syndic :** Nous ferons cela. Comme la parole n'est plus demandée, je laisse la parole au Président de la Commission financière pour son préavis.

**Pascal Berset :** La commission financière après avoir reçu les informations par le Conseil communal sur les différentes variantes concernant le café du Cheval-Blanc est favorable à la variante 1 soit un crédit additionnel de CHF 1'900'000.-.

*Un citoyen pense que le vote à bulletin secret est nécessaire pour un objet de cet envergure.*

**M. le Syndic :** Il faut qu'un sixième des personnes présentes souhaitent le vote à bulletin secret pour que cela se fasse. Je demande à celles et à ceux qui souhaitent procéder ainsi de le faire par main levée.

**Le vote à bulletin secret est rejeté avec 179 non et seulement 15 oui.**

**M. le Syndic :** Je demande à celles et ceux qui acceptent ce crédit additionnel de CHF 1'900'000.- pour les travaux de rénovation tel qu'il a été décidé en 2022 de le faire par main levée.

**Le crédit additionnel de CHF 1'900'000.- pour les travaux de rénovation de l'Auberge du Cheval Blanc tel qu'il a été décidé en 2022 est accepté à 177 oui, 10 non et 7 abstentions.**

## 7. Présentation du récapitulatif des investissements

**Agnès Phillot :** En ce qui concerne le budget des investissements, il ne comporte que des reports de soldes des années antérieures. Cette année, le Conseil communal a décidé de fixer une règle pour ces montants de reports en fonction du solde à payer pour un investissement au moment de l'établissement du budget. Je n'ai pas d'autres commentaires à faire par rapport à ce budget.

**M. le Syndic :** Nous passons en revue les différents investissements :

- 0290.5030.00 Place du village de Villargiroud : CHF 327'800.-
- 2180.5040.00 Extension de l'AES : CHF 7'400.-
- 6150.5010.02 Routes Orsonnens - trottoirs + arrêt bus : CHF 769'500.-
- 6150.5010.05 Réfection mur soutènement route Ch. Eglise Orsonnens : CHF 8'700.-
- 6150.5010.07 Amélioration accès déchetterie : CHF 69'300.-
- 6150.5010.08 Route Villargiroud centre-route du Guelbe : CHF 243'500.-
- 6150.5010.09 Etude routes+trottoirs VO - phase SIA 31-33+41 : CHF 130'300.-
- 6150.5010.10 Réfection route Châtelard : CHF 277'000.-
- 6150.5010.11 Routes AF - lot 1 : CHF 864'200.-
- 7101.5031.07 Adduction eau potable Rte Gibloux-Rte Condémine : CHF 232'500.-
- 7101.5031.09 Etude recaptage La Léchère VX : CHF 50'000.-
- 7101.5031.10 Adduction eau route Châtelard : CHF 177'100.-
- 7201.5032.04 Séparatif EU Villargiroud centre-route du Guelbe : CHF 246'500.-
- 7201.5032.05 Déplacement conduites projet ancien manège CSO : CHF 225'000.-
- 7201.5032.10 Assainissement collecteur route Châtelard : CHF 133'000.-
- 7900.5030.00 Etude zone inondable Orsonnens : CHF 11'500.-

Voilà les différents éléments, est-ce qu'il y a des questions par rapport à ceux-là ?

**Charles Phillot :** Sous administration générale, il y a la place du village de Villargiroud. Pourquoi l'immeuble du Battoir n'y figure pas ?

**M. le Syndic :** Parce qu'on ne marque pas les investissements du patrimoine financier. Par contre, ils figurent au bilan. À l'issue de cette discussion, je prie les personnes qui acceptent ces reports d'investissements et de ce fait, le budget d'investissement 2026, de le faire par main levée.

**Le budget d'investissement 2026 est approuvé à l'unanimité.**

## 8. Acceptation des statuts de l'ABVGN (Association intercommunale du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue)

**Fabrice Berset :** En 1985, l'AEGN (Association intercommunale des eaux des bassins versants Glâne et Neirigue) a été créée pour gérer l'épuration des eaux et exploiter la STEP d'Autigny. L'assemblée constitutive a réuni les 15 communes membres de l'association. Après une phase d'essais, les installations ont été mises en service en 1994. En 1995, l'AIMPGPS (Association intercommunale du Moyen Pays de la Glâne et de la Paroisse de Sâles) a vu le jour afin de reprendre la STEP de Romont, mise en service initialement en 1976. Pour permettre le traitement des eaux usées des 19 communes concernées, la STEP a été agrandie et de nouveaux collecteurs intercommunaux ont été construits. L'inauguration officielle de ces installations a eu lieu le 19 juin 1999. En juin 2022, s'est tenue l'assemblée constitutive de l'ABVGN. Cette association a pour mission de veiller à la mise en œuvre des directives du Plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE) pour le bassin versant Glâne–Neirigue. À ce jour, les trois associations travaillent en étroite collaboration et coordonnent régulièrement leurs actions. Les premiers travaux de l'ABVGN ont consisté à désenchevêtrer (clarifier la répartition des tâches) entre les trois associations et à définir les principes directeurs. L'ABVGN pilote les démarches liées à la construction de la nouvelle STEP régionale, à la transformation de la STEP de Romont en STAP ainsi qu'au collecteur Romont–Autigny, en étroite collaboration avec les bureaux spécialisés et le responsable d'exploitation. Cette dynamique a conduit le Comité directeur à envisager la création d'une association unique, marquant ainsi la fusion de l'AIMPGPS et de l'AEGN en ABVGN, sans attendre la mise en service de la future STEP.

L'AEGN exploite la STEP d'Autigny, tandis que l'AIMPGPS gère celle de Romont. À ce jour, ces deux associations assurent le bon fonctionnement de leurs stations d'épuration, en limitant leurs investissements aux infrastructures strictement nécessaires. Avec le développement démographique des 15 communes membres, les deux STEPs ont désormais atteint leur capacité maximale. Par ailleurs, aucune d'elles ne traite encore les micropolluants. Pendant les travaux de construction de la nouvelle STEP régionale, les deux installations actuelles continueront d'exercer leurs missions. Chaque collaborateur est actuellement rattaché à son association d'origine, mais peut être amené à travailler sur les deux sites. Une convention encadre la refacturation des prestations entre les 2 associations. À terme, l'ABVGN reprendra l'ensemble du personnel. À ce jour, les trois associations disposent chacune de leurs propres statuts et de leur propre clé de répartition. Les statuts actuels de l'ABVGN ne permettent pas d'atteindre l'objectif visé, à savoir la création d'une association unique. C'est pourquoi de nouveaux statuts ont été rédigés, afin de répondre pleinement aux objectifs de fusion. Dans cette optique, et afin de simplifier le fonctionnement tout en réduisant les coûts, l'ABVGN propose de regrouper les trois associations en une seule entité, dotée de statuts unifiés et d'une clé de répartition commune. À titre d'exemple, le comité directeur de l'ABVGN est déjà composé de membres issus des comités directeurs de l'AIMPGPS et de l'AEGN. Ce regroupement permettrait de diviser par trois le nombre de séances annuelles, environ une trentaine aujourd'hui, ainsi que de réduire la fréquence des assemblées de délégués, actuellement organisées au moins deux fois par an pour chaque association. Les nouveaux statuts ont été transmis aux communes membres, ainsi qu'aux différents services de l'État et au Service des communes pour consultation et analyse juridique. Après examen des remarques reçues, le Comité directeur a révisé le document et l'a adopté définitivement en août 2025.

Le Scom analyse les projets de statuts en veillant tout particulièrement à leur conformité avec la Loi sur les communes et le règlement type. L'aspect juridique doit également être pleinement respecté. La réponse positive du SCom, reçue le 24 septembre 2025, constitue ainsi le feu vert officiel pour l'approbation des nouveaux statuts. Le 2 octobre 2025, lors de l'Assemblée extraordinaire des délégué-e-s, les statuts ont été validés à l'unanimité par les représentants des communes membres. Les statuts prévoient une limite d'endettement fixée à CHF 120'000'000.-. Il est important de préciser que le vote de ce soir ne porte pas sur l'engagement de cette somme, mais uniquement sur l'adoption des statuts dans lesquels ce montant figure comme limite maximale d'endettement.

**Pascal Berset :** Les statuts ont été soumis à l'approbation de la commission financière, selon la loi. La commission financière a donné son préavis favorable.

**M. le Syndic :** La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote et je demande à celles et à ceux qui approuvent les statuts de l'ABVGN de le faire par main levée.

**Les statuts de l'ABVGN sont approuvés l'unanimité avec une abstention.**

## 9. Modification des statuts de l'Association Secours Sud fribourgeois

**Lucas Dupré :** Pour rappel, l'ASSF est née en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour regrouper le service ambulancier de la Glâne et puis la partie des pompiers. Cela fait bientôt 3 ans que l'Association s'exécute dans ses tâches et puis au terme de ces 3 années, il faut arriver avec un récapitulatif des points à améliorer par rapport aux statuts. Raison pour laquelle il est demandé ce soir de mettre à jour ces statuts afin de fonctionner d'une meilleure manière pour la suite. Ci-après, les principales modifications :

- Siège de l'association (art. 4)
- Modalité de convocation de l'assemblée des délégué-e-s (art. 10 al.2)
- Composition du comité de direction (art. 13)
- Attributions du comité de direction et délégations (art. 15)
- Attributions de l'administrateur-trice (art. 18)

- Organisation du service des ambulances (art. 21)
- Obligation de servir (art. 23)
- Taxe d'exemption – Dispense (art. 24 al. 2)
- Taxe d'exemption - Perception de la taxe (art. 24 al. 3)
- Répartition des charges - Modalités de paiement (art. 32 al.2)

Les statuts ont été mis à votre disposition sur le site internet de la Commune et je pense que le plus simple est de directement répondre à vos questions s'il y en a.

**Pascal Berset :** Le règlement a été soumis à l'approbation de la commission financière, selon la loi. La commission financière a donné son préavis favorable à la modification des statuts.

**M. le Syndic :** Comme la parole n'est plus demandée, nous passons au vote et je demande à celles et à ceux qui approuvent la modification des statuts de l'ASSF de le faire par main levée.

**Les statuts de l'ASSF sont approuvés à l'unanimité avec une abstention.**

## 10. Divers

### Projet du PIEP

**Fabrice Berset :** Voici un petit résumé du PIEP. Depuis l'automne 2021 à l'automne 2022, nous avons effectué passablement de gros travaux sur la Commune. Nous avons dû nous presser afin de pouvoir obtenir les subventions de l'ECAB. Une prolongation de ce délai n'était possible. En cours de travaux, nous avons eu quelques surprises et imprévus ainsi qu'une hausse des coûts. Il a fallu négocier avec certaines entreprises et commander rapidement pour absorber cette hausse. Nous avons pu optimiser et concentrer les travaux grâce à une météo favorable. C'était le moyen de mettre à disposition des entreprises de construction pour réaliser le maximum de travaux durant la bonne période. En cours de chantier et grâce à une bonne collaboration au sein du Conseil communal ainsi qu'une proactivité de nos ingénieurs, nous avons pu équiper les chalets d'alpage en eau potable et électricité. Au printemps 2023, nous avons pu mettre en service l'entier de l'ouvrage. En juin 2023, nous avons déposé le dossier final des subventions auprès du SAgri et ce dossier a été bouclé seulement dans le courant de l'été 2025 par l'OFAG.



#### Explications des chiffres (TTC)

Bon cadrage général par les bureaux d'ingénieurs

+ de raccordement en lien avec l'agriculture = + de subventions de la part du SAgri (nombre UGB)

Forfaits établis concernant le GC = garantie des coûts

Synergies et boost des travaux lors des conditions météo favorables = meilleure productivité

Décisions rapides lors d'imprévu = gain de temps pour les entreprises



#### Au départ

- Crédit total voté:  
CHF 6'030'000.-

- Subventions estimées de l'ECAB:  
CHF 630'000.-

- Subventions estimées du SAgri  
CHF 1'860'000.-

- Budget net d'investissement  
CHF 3'510'00.-



#### A l'arrivée

- Cout total du projet:  
5'850'000.-

- Subventions reçues de l'ECAB:  
CHF 620'000.-

- Subventions reçues du SAgri  
CHF 2'150'000.-

- Investissement net de la commune  
CHF 3'090'000



**M. le Syndic :** Ce qu'il faut dire c'est qu'il y a eu un investissement en temps du Conseiller communal responsable et de son suppléant pour arriver à un tel résultat.

## Forages de prospection avec la Commune de Romont

**Fabrice Berset :** Nous avons fait les forages de prospection sur les hauts de Villarsiviriaux durant l'hiver et le printemps derniers. Nous avons des premiers résultats qui sont positifs de 150 litres / minute de la part du bureau Geotest, en collaboration avec le bureau RIBI SA. Les deux Communes ont la volonté de poursuivre le projet. Lors de la dernière rencontre, il a été convenu que le bureau Ribi prépare le projet de convention entre les deux Communes. Des essais de pompage sont prévus durant l'été 2026 afin de confirmer ces résultats. Si tout est confirmé, nous prévoyons de faire voter un investissement pour l'ouvrage en 2027.

**M. le Syndic :** Je précise que cela sera un investissement autoporté et donc ne touchera pas les finances communales.

**Michel Phillot :** Est-ce que cela concerne toutes les eaux ou seulement une partie à partager avec Romont ?

**Fabrice Berset :** C'est une discussion que nous avons mais si les résultats sont positifs dans les prospections, le but est de renoncer à tous les anciens captages sur la région.

## Elections communales

**M. le Syndic :** Renouvellement des autorités communales le 8 mars 2026. Délais importants :

- Le vendredi 23 janvier 2026 jusqu'à 12h00 : Demande de mode de scrutin proportionnel pour l'élection au Conseil communal (art. 62 al. 1 LEDP)
- Le lundi 26 janvier 2026 jusqu'à 12h00 : Dépôt des listes électorales auprès du secrétariat communal

Je vous encourage toutes et tous à vous engager pour la Commune. Ce qu'on veut vous annoncer aujourd'hui c'est que 3 Conseillers communaux ne se représenteront pas : Elise Dan Glauser, Lucas Dupré et moi-même. Les autres n'ont pas encore totalement pris leur décision.

## Divers / questions

**Michel Phillot :** J'ai eu la chance d'être élu Président du Conseil de gestion du BICUBIC et je vous informe que la Commune met à disposition des billets pour les spectacles du BICUBIC, profitez-en !

**Jean-Charles Rossier :** On m'a rapporté que l'Exécutif envisageait de supprimer 4 places de parc pour y installer des moloks autour de la halle polyvalente. Est-ce que c'est vrai ? Est-ce pertinent de les implanter à 400 mètres de la déchetterie ?

**M. le Syndic :** Il y a effectivement une réflexion dans ce sens-là avec le réaménagement de la place de jeux d'Orsonnens mais le lieu n'est pas fixé. La déchetterie n'est pas ouverte toute la journée.

**Lucas Dupré :** La notion de suppression des places de parc n'est pas d'actualité aujourd'hui. Par contre, nous savons que nous avons besoin d'installer ces collecteurs de déchets. Le réaménagement des alentours de l'école d'Orsonnens est en cours de réflexion.

**Pascal Berset :** Laurette Heim qui est excusée ce soir m'a communiqué l'information qu'elle a transmis à plusieurs personnes des pétitions à signer en faveur du personnel du magasin de Villargiroud. Même si le délai indiqué sur le document est dépassé, elle indique que les personnes qui souhaitent lui retourner des feuilles peuvent le faire encore ces prochains jours.

**M. le Syndic :** Le Conseil communal remercie les commissions, le personnel de l'administration et tout le personnel communal pour tout le travail effectué durant l'année 2025. Le Conseil communal remercie la population qui a répondu présent aux assemblées et diverses activités proposées durant

cette année. Je profite de ce moment pour remercier vivement mes collègues du Conseil communal pour le travail effectué.

**Fabrice Berset :** Au nom du Conseil communal, j'adresse nos remerciements à notre cher Syndic. C'est tout de même la 4<sup>ème</sup> Assemblée communale cette année. Il est toujours aussi engagé et toujours dévoué auprès du Conseil communal ou des divers dossiers qui concernent la population.

La séance est levée à 23h00.

**Au nom du Conseil communal**

*La Secrétaire*

*Le Syndic*

*Aurore Maillard*

*Patrick Mayor*

PROVISOIRE